

# MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC LE PROJET DE COMPLEXE SPORTIF DU FROUTVEN

REUNION PUBLIQUE DU 5 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

**Lieu :** L'Alizé 90 rue commandant Challe GUIPAVAS

## **Animation de la réunion :**

- M. Fabrice JACOB, maire de Guipavas
- M. Réza SALAMI, vice-président de Brest Métropole chargé de l'urbanisme et de l'habitat
- M. Régis GAILLARD Chef de projet, Mission Projets et Équipements métropolitains Brest Métropole
- M. François de LA SERRE, architecte, représentant le porteur du projet
- Mme Catherine DESBORDES, garante de la concertation

**Début de la réunion :** 19h00

## **Présentation :**

- Mot d'accueil de M. Fabrice JACOB, maire de Guipavas
- Introduction de M. Réza SALAMI, vice-président de Brest Métropole chargé de l'urbanisme et de l'habitat
- Présentation de Mme Catherine DESBORDES et de son rôle de garante de la concertation
- Présentation sur écran du projet de complexe sportif, au stade actuel de conception, par M. François de LA SERRE, architecte du projet
- Présentation sur écran du projet de mise en compatibilité du PLU avec le projet de complexe sportif, décrit dans le dossier de concertation, par M. Régis GAILLARD
- Introduction du temps d'échange avec la salle par M. Fabrice JACOB, maire de Guipavas

## **Echanges avec la salle :**

### **1/ Intervention de M. de Frias :**

- Espace Boisé Classé : instruction "à décharge" de cet arbre. Quelle est l'origine de cette protection ? Défaut d'anticipation dans le classement. Pourquoi supprimer l'arbre plutôt que déplacer le stade ?
- Recul Loi Barnier: erreur dans la délibération de juin 2018 qui mentionne le passage de 75 m à 20 m et non 100 m. Sur les 20 m depuis l'axe, 12 m concernent les voies, il ne resterait donc plus que 8 m de zone naturelle.
- Zone humide: quel intérêt de réduire à 20 m à l'intérieur de la zone humide qui est de toute façon inconstructible ?
- Archéologie: diagnostic en cours autour des ruines du manoir de Maner Coz. Question: y a-t-il des espèces protégées selon l'étude environnementale en cours ?
- Présence d'un cimetière privé de la famille de Coataudon. Il faudra s'assurer du respect des dépouilles et ne pas profaner les tombes. Rappel du principe d'inaliénabilité des tombes : si on les trouve, elles n'appartiennent pas à la métropole.

### **Réponse de Brest métropole :**

L'intervenant est invité à déposer toutes ces interrogations et contributions sur le site participatif pour qu'une réponse écrite soit apportée

### **Réponse de l'architecte du projet :**

Le projet est à forte sensibilité paysagère. Des plantations sont prévues à l'échelle du projet avec des arbres de haute tige remarquables.

Compte tenu des dimensions de l'arbre, il faudrait au minimum 30 mètres entre les fondations et l'arbre, ce qui est difficilement envisageable au vu des caractéristiques du site. L'accent sera mis sur les nouvelles plantations "On enlève 1 arbre mais on en plantera beaucoup plus".

Il n'est pas question de toucher à la zone humide existante (hors projet) et au contraire, de nouvelles zones paysagères intégrant des bassins seront créées.

### **2/ M. Georges Joly, habitant de la rue de Keradrien, membre de l'assemblée de quartier ouest (Coataudon – Tourbian – Le Rody)**

- Inquiétude sur la circulation et le stationnement autour du stade, notamment en période d'affluence de la zone commerciale
- Interrogation sur les accès du stade pour les véhicules venant au stade et alerte sur les risques pour les piétons.
- Satisfaction sur l'idée d'une passerelle.
- Les voies de contournement actuelles ne sont pas adaptées dans la configuration actuelle. Attention, à ne pas renouveler la situation constatée à l'époque de l'ouverture d'Ikea où les véhicules étaient garés sur les trottoirs et les gens marchaient sur la rue.
- Souhait de bien prendre en compte, en amont, la protection des biens et la sécurité des riverains sans contester le projet de stade et son fondement.

### **Réponse de la mairie de Guipavas :**

Une vigilance toute particulière sera portée par la mairie sur les sujets de circulations et de sécurité.

Si cela est nécessaire, des routes pourront être barrées les jours de match comme actuellement autour du stade F Le Blé.

### **Réponse de l'architecte du projet :**

Une étude de stationnement et de trafic en cours. Ce seront des sujets très importants de l'étude d'impact qui sera regardée de près par l'autorité environnementale.

### **3/ Mme Riou de Pen ar Creach:**

- Quel impact le stade aura-t'il sur le hameau?

### **Réponse de la mairie de Guipavas :**

Les circulations vont en effet se densifier avec les projets de construction de logement sur le secteur de Botspern. Toutes les précautions seront prises pour intégrer les problématiques de circulation et préserver le hameau.

### **4/ Paquito, représentant des ultras brestois:**

- Le chiffre de 13 000 places est-il susceptible d'évoluer selon les résultats du stade ?

### **Réponse de l'architecte du projet :**

Les études de programmation sont en cours. La jauge pourra s'affiner.

### **5/ M. Beaugé, ancien propriétaire de Maner coz**

- L'arbre est un rejet de l'ancienne allée d'accès au manoir dont la ruine a été détruite lors de la construction des voies.
- Le recul loi Barnier a pénalisé l'évaluation du coût du terrain et on pourrait aujourd'hui changer la règle ?

### **Réponse de la mairie de Guipavas :**

Il n'y a pas de changement de la règle. Le projet du stade est récent et postérieur à la vente des terrains.

Les procédures se déroulent conformément aux dispositions réglementaires (études faune flore, loi Barnier, etc...).